

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

LE PRÉSIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, Mme DIAS, Mme TESTE, Mr FREMIN, Mr LEBORGNE, Mr ROSSI

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme BIENTZ donne pouvoir à Mme TESTE

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme BRECHU
Mme COMBES
Mme COSTA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

N° 2025.03.02 – Convention pour la mise en œuvre des aides du programme Eau Solidaire

Sur présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20250320-2025-03-02-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant le contrat de concession signé le 16 mars 2024 et confiant la production et la gestion du service public de l'eau à la société Franciliane, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant que le délégataire a prévu d'affecter une somme correspondant à 1% des produits de vente d'eau (part délégataire) au programme Eau Solidaire et aux actions du programme de « Droit à l'Eau pour tous »,

Considérant que le SEDIF et FRANCILIANE ont mis en place le programme Eau Solidaire qui permet d'attribuer des aides individuelles ou collectives, financières et extra-financières aux usagers en difficulté des collectivités adhérentes au SEDIF.

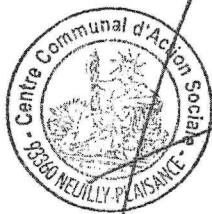
Considérant que le Centre communal d'Action Sociale a pour mission de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'intégration sociale,

Considérant que la commune de Neuilly-Plaisance fait partie du périmètre du SEDIF,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1: AUTORISE le président du CCAS à signer la convention avec la société Franciliane pour la mise en œuvre du programme « Eau Solidaire » pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20250320-2025-03-02-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025